

DÉCLARATION D'IDENTITÉ AUTOCHTONE

UN CHOIX VOLONTAIRE QUI SOUTIENT LES APPRENANTS AUTOCHTONES.
Les familles des élèves des Premières Nations, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits sont invitées à déclarer l'identité autochtone de leur enfant au sein du système éducatif manitobain.

La déclaration est facultative et aide les écoles et les divisions scolaires à mieux soutenir les élèves autochtones.

POURQUOI PRÉSENTER UNE DÉCLARATION?

CHOISIR DE DÉCLARER :

- Renforce les programmes et les soutiens axés sur les autochtones
- Guide la planification de l'éducation et des ressources
- Reflète les identités et les expériences réelles des élèves autochtones

VOTRE CHOIX :

- La déclaration est volontaire
- Les familles peuvent déclarer ou mettre à jour des informations à tout moment
- Les familles peuvent choisir de ne pas soumettre une déclaration

CONFIDENTIALITÉ :

Tous les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

POUR RENSEIGNEMENTS :

Pour plus d'informations sur le formulaire de déclaration d'identité autochtone, veuillez vous adresser à l'administration de l'école de votre enfant ou contacter :

Excellence autochtone, ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba au **204-945-7886**



Consultez notre site quand vous voulez.
<https://www.edu.gov.mb.ca/eea/cia.html>

Manitoba 